

NOUVELLE SITUATION FAMILIALE COMPLÈTE

Célibataire Marié(e) Lié(e) par PACS Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale

Personnes à charge autre que le conjoint ou partenaire PACS ou concubin :

Date de naissance	Prénom	Nom	Lien de parenté	Motif de maintien à charge (handicap, scolarité sur justificatifs)	N° de Sécurité sociale

OPTION(S) PRÉVOYANCE

Votre changement de situation de famille peut être le moment d'opter pour des garanties facultatives :

Vous n'aurez pas de formalités médicales à remplir dans les deux mois qui suivent votre changement de situation de famille pour les garanties suivantes :

- Capital Décès complémentaire
 Rente de Conjoint

Après ce délai, un questionnaire médical sera à remplir et à retourner au médecin-conseil de Malakoff Humanis Prévoyance sous pli confidentiel.

Vous aurez des formalités médicales à remplir pour les garanties Dépendance suivantes :

- Complément salarié
 Conjoint du salarié

Un questionnaire médical est à remplir et à retourner au médecin-conseil de Malakoff Humanis Prévoyance sous pli confidentiel.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS CLAUSE BÉNÉFICIAIRE GÉNÉRALE

En l'absence de désignation d'un ou plusieurs bénéficiaires notifiée à l'institution par écrit au plus tard le jour du décès de l'assuré, ou en cas de décès de ce ou ces derniers avant l'assuré, le capital est attribué conformément à la clause type suivante :

- au conjoint survivant de l'assuré non divorcé, ni séparé de corps judiciairement,
- à défaut au partenaire auquel l'assuré était lié par un Pacs,
- à défaut au concubin avec lequel l'assuré vivait en concubinage notoire,
- à défaut, par parts égales entre eux, aux enfants légitimes, reconnus ou adoptifs de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés,
- à défaut, aux père et mère de l'assuré par parts égales ou au survivant d'entre eux,
- à défaut, aux héritiers de l'assuré en proportion de leurs parts héréditaires et indépendamment de toute renonciation à la succession.

Si ces dispositions ne sont pas adaptées à votre cas, vous pouvez rédiger une clause bénéficiaire particulière (l'imprimé spécifique est à retirer auprès de votre responsable RH).

Important : toute désignation devient caduque en cas de changement de situation de famille après la date de désignation particulière. La clause bénéficiaire générale s'applique alors par défaut (cf ci-dessus).

Pour ce cas précis, une nouvelle désignation de bénéficiaire doit être complétée.

RESERVÉ À L'ASSURÉ

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification de celles-ci qui s'exercent auprès de votre organisme assureur.

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu la notice d'information décrivant les garanties souscrites par mon entreprise, et certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent imprimé.

Fait à

Le

Signature

RESERVÉ AU CONJOINT QUI SOUHAITE ADHÉRER À LA DÉPENDANCE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification de celles-ci qui s'exercent auprès de votre organisme assureur.

Je soussigné(e) certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent imprimé.

Nom Prénom

Fait à

Le

Signature
